

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 MARS 2021– 20h00

Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....
Présents :

		FONTAINE Nathalie	MOUROUX Nicolas
AUCAGNE Georges	CAMILLERI Jean Luc	GOYON Marie Angélique	PARET Karine
BESSARD Benjamin	COLLARD Sophie	LANDRIX Jérémy	PELLETIER Bruno
BOST Marie Ange	DURAND Hervé	LAUNAY Jean Paul	TRESPAILLE Denise
BOURCET Sandrine	FERNANDEZ Agapito	MOREL Dominique	

Absents :

ANGLESIO Hélène

BOURELLY Morgane donne pouvoir à **CAMILLERI** Jean Luc

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, **GOYON Marie Angélique**, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour la rénovation de la salle polyvalente. L'assemblée donne son accord.

Mr le Maire annonce qu'Hélène **ANGLESIO** a présenté sa démission en tant qu'adjoint, conseiller municipal et conseiller communautaire.

Nous sommes dans l'attente de la réponse de la Préfecture.

1) Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2021 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du 21 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

Objet : Approbation compte de gestion 2020 Budget Lotissement Clos Chaponnière

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état

des restes à recouvrer et l'état des restes à payer relatifs à l'exercice 2020, le compte de gestion dressé par Mr Damien PERRET pour l'année 2020,
Après s'être assuré que les montants des soldes, ceux des titres de recettes et des mandats émis, ainsi que les opérations d'ordre de l'exercice 2020, sont conformes aux écritures de l'ordonnateur,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion du budget Lotissement Clos Chaponnière dressé pour l'exercice 2020 par Damien PERRET, receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Approbation du compte administratif 2020 Budget Lotissement Clos Chaponnière

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Mr Jean Luc CAMILLERI, maire de la commune de Saint Cyr sur Menthon, ordonnateur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le conseil municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Mr LAUNAY Jean Paul.

Après s'être fait représenter le budget primitif 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mr Jean Luc CAMILLERI, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020 les finances du budget Lotissement Clos Chaponnière de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020 lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	75 358,86	119 525,53	194 884,39
Dépenses exercice N	75 358,86	75 358,86	150 717,72
Résultat de l'exercice	0,00	44 166,67	44 166,67
Résultat antérieur	-75 358,86	37 734,83	- 37 624,03
Résultat d'ensemble	- 75 358,86	81 901,50	- 6 542,64

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mr le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr LAUNAY Jean Paul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2020 du budget Lotissement Clos Chaponnière.

Objet : Affectation du résultat 2020 au budget primitif 2021 Budget Lotissement Clos Chaponnière

Après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2020, Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget Lotissement Clos Chaponnière.

Il rappelle le résultat excédentaire constaté sur le compte administratif 2020 qui est de 44 166,67 € en section de fonctionnement et un résultat 0 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter au budget primitif 2021 du budget Lotissement Clos Chaponnière l'excédent cumulé de la section de fonctionnement et le déficit cumulé de la section d'investissement comme suit :

Compte 001

Déficit cumulé de la section d'investissement **0,00 €**

Compte 002

Excédent de fonctionnement reporté **44 166,67 €**

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 Budget Principal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer relatifs à l'exercice 2020, le compte de gestion dressé par Mr Damien PERRET pour l'année 2020,

Après s'être assuré que les montants des soldes, ceux des titres de recettes et des mandats émis, ainsi que les opérations d'ordre de l'exercice 2020, sont conformes aux écritures de l'ordonnateur,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par Damien PERRET, receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Approbation du compte administratif 2020 Budget Principal

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par Mr Jean Luc CAMILLERI, maire de la commune de Saint Cyr sur Menthon, ordonnateur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le conseil municipal de la commune s'est réuni sous la présidence de Mr LAUNAY Jean Paul.

Après s'être fait représenter le budget primitif 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Mr Jean Luc CAMILLERI, ordonnateur a normalement administré

pendant le cours de l'exercice 2020 les finances du budget principal de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020 lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	620 717,95	1 160 036,07	1 780 754,02
Dépenses exercice N	328 080,45	990 864,96	1 318 945,41
Résultat de l'exercice	292 637,50	169 171,11	461 808,61
Résultat antérieur	-490 745,38	318 977,50	- 171 767,88
Résultat d'ensemble	- 198 107,88	488 148,61	290 040,73

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mr le Maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr LAUNAY Jean Paul, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte administratif 2020 du budget principal.

Objet : Affectation du résultat 2020 au budget primitif 2021 Budget Principal

Après l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'année 2020, Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 du budget principal.

Il rappelle le résultat excédentaire constaté sur le compte administratif 2020 est de 488 148,61 € en section de fonctionnement et un résultat déficitaire de 198 107,88 € en section d'investissement et compte tenu des restes à réaliser de 41 000 € en dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de reporter au budget primitif 2021 du budget principal l'excédent cumulé de la section de fonctionnement et le déficit cumulé de la section d'investissement comme suit :

Compte 001

Déficit cumulé de la section d'investissement **239 107,88 €**

Compte 002

Excédent de fonctionnement reporté **249 040,73 €**

Compte 1068

Excédent de fonctionnement reporté **239 107,88 €**

Objet : Attribution d'une subvention d'équipement à la SEMCODA pour la construction d'une maison HAISSOR et logements sociaux

Le projet de la SEMCODA de construire une maison HAISSOR et des logements sociaux est toujours d'actualité.

Cette construction, adaptée pour des personnes âgées, est prévue pour faciliter le quotidien des locataires et permettre un maintien à domicile le plus durable possible.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'équipement à la SEMCODA afin de promouvoir le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, alloue une subvention d'équipement de 10 000 € à la SEMCODA pour la construction d'une maison HAISSOR et de logements sociaux et autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Objet : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Départementale d'Ingénierie pour la rénovation de la salle polyvalente

Monsieur le maire a fait appel à l'Agence d'Ingénierie de l'Ain afin de nous assister sur le choix d'un maître d'ouvrage pour la rénovation de la salle polyvalente.

L'Agence d'Ingénierie de l'Ain nous présente donc une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui regroupe les prestations d'étude de programmation (recensement des besoins, faisabilité technique, financière...) et l'assistance à la passation des marchés de prestations intellectuelles.

Considérant l'intérêt que présente la mise en œuvre d'une assistance d'ouvrage dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de maîtrise d'ouvrage de l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour la rénovation de la salle polyvalente et autorise le maire à signer ladite convention.

3) Présentation de la maquette des budgets 2021

Monsieur le Maire présente en parallèle du compte administratif 2020 une proposition de budget 2021.

Ce budget 2021 sera voté en avril, nous sommes dans l'attente de notifications de chiffres de l'état notamment les bases des contributions directes.

4) Commissions communales et intercommunales

- Aménagement du territoire – Bruno PELLETIER
 - Le calendrier pour le PLUi est respecté
 - Pont de Veyle et Vonnas ont été retenu pour le contrat « Petites Villes de Demain ». Il s'agit d'une convention passée avec l'état pour revitaliser les commerces et les centres bourgs.
 - Les communes doivent mettre à jour leur carte de haies bocagères

- Culture et tourisme – Marie Ange BOST.
 - La commission travaille toujours sur le réaménagement de la base de loisirs de Cormoranche.
 - Projet de recenser des cartes postales anciennes afin de créer des expositions

- Service au public et aux familles – Sandrine BOURCET

La communauté de communes attribue des subventions de fonctionnement pour les associations liées à la jeunesse ou sur demande pour l'organisation d'évènement exceptionnel.

La commission a visité la maison des services de Pont de Veyle qui est subventionné par l'Etat.

- Environnement – Nathalie FONTAINE
Le marché itinérant à Saint Cyr aura lieu le 9 avril de 16 h à 18 h
La commission travaille sur les modes doux de circulation
- SMIDOM – Georges AUCAGNE
Le SMIDOM réfléchit à la disposition des points d'apports volontaires pour réduire les dépôts sauvages.
- Groupe broyeur – Karine PARET
Le groupe a travaillé sur l'élaboration d'une convention de location.
Reste à travailler la communication et finaliser l'achat du matériel.
- Evènementiel – Karine PARET
La commission travaille sur l'organisation de la fête patronale, l'objectif étant de pouvoir maintenir ce temps de convivialité.
- Jeunesse – Karine PARET
La commission travaille sur la fiche de poste pour l'embauche d'un responsable périscolaire.
Elle s'inquiète sur le devenir du bureau du restaurant scolaire, dont plusieurs membres quitteraient leur fonction. Une rencontre est prévue prochainement.
Karine PARET informe le conseil municipal que Tom VIEILLARD GRELET, jeune administré de la commune a été désigné Prodige de la République pour la fabrication de visière lors du confinement. Il représentera le Département de l'Ain lors d'une cérémonie à Paris.
Sa candidature avait été présentée par la mairie.
- Communication – Marie-Angélique GOYON
La commission a recensé les moyens de communication à destination des administrés

La commission bâtiments aura lieu le 31 mars à 19 h 00

5) Questions diverses :

Jérémy LANDRIX fait part de l'étonnement d'un administré sur l'éclairage la nuit d'un arrêt de bus. Revoir certaines horloges de l'éclairage public.

La sécurisation de la route des Lys sera présentée par le cabinet d'études lors d'un prochain conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le secrétaire



Le
Monsieur le Maire,

